



Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur
Membre de l'Union Syndicale Solidaires

80-82 rue de Montreuil
75011 Paris

www.sudinterieur.fr

sud.interieur@gmail.com
Tél : 06 41 09 80 21

10 Août 2026

TRACT NATIONAL



www.solidaires.org

SUD INTÉRIEUR VOUS INFORME

LUTTE CONTRE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL, UNE PRIORITÉ ? LE SÉNAT ENTERRE UN RAPPORT POURTANT ÉCLAIRANT

Le 4 février 2026, La mission d'information du Sénat sur le thème, "**La souffrance psychique au travail : un défi sociétal et collectif à relever**" avait tenu sa réunion constitutive.

Elle allait poursuivre ses travaux pendant plusieurs mois en menant de nombreuses auditions réunissant successivement des chercheurs, avocat, médecins, représentants d'organisations syndicales, patronales, entreprises et administrations ainsi Jean-Pierre FARANDOU, ministre du travail et des solidarités, qui allaient aboutir à la rédaction d'un rapport accompagné de 39 recommandations.

SUD INTÉRIEUR a suivi les travaux de cette mission d'information, ce qui lui permet d'affirmer qu'ils ont été remarquables tant ils ont permis une objectivation des causes profondes d'un phénomène déjà parfaitement documenté, y compris sur sa partie "aggravation" (1).

Sauf que le 8 juillet 2026, le vote majoritaire négatif de la majorité sénatoriale de la mission empêchait la publication de ce rapport de 190 pages, "au grand dam" – justifié – de sa présidente Monique LUBIN : « *Je regrette que nous en arrivions là. Je le regrette d'autant plus que nous avons été **très peu nombreux** à participer aux travaux de la mission d'information et que vous êtes manifestement **peu nombreux** à avoir lu le rapport. Je **crains** qu'il s'agisse d'un **rejet politique** et couru d'avance, ce qui est **peu respectueux** pour le travail qui a été réalisé.* »

Pourquoi un tel blocage ?

D'après un article publié par *Le Monde* le 19 juillet 2026, les élus composant cette majorité issus des groupes "Les Républicains" (LR) et Union centriste (UC) « *le trouva[ie]nt "orienté"* » (2).

"Orienté" ? Un prétexte fallacieux pour refuser de vouloir pointer - ne serait-ce que comme possible - la **responsabilité** du système de production capitaliste **et** des dirigeants d'entreprises ou d'administrations dans ce phénomène destructeur.

Car, c'est bien de cela qu'il s'agissait en filigrane, tant la rapporteuse de la mission, Annick GIRARDIN, sénatrice du parti radical (PR) - et pourtant peu suspecte "d'anti-patronalisme" primaire - dresse un réquisitoire implacable, qui reprend en définitive celui décliné par notre Union syndicale Solidaires depuis bien longtemps.

Extraits :

*« **De fait**, l'un des principaux facteurs de risque de burn-out est l'**intensification** du travail. Un **modèle** de la **hâte** s'est diffusé dans les organisations du travail, sous la **pression** de la compétition internationale. Les travailleurs voient leurs performances **consignées** dans les **moindres** détails et sont parfois **contraints** de livrer un travail **bâclé**, ce qui **entre en conflit** direct avec leurs **valeurs professionnelles**. » ;

* « L'**intensification** du travail s'accompagne de **changements** organisationnels **permanents**. Les grandes réorganisations **exposent** les travailleurs à d'**importants** risques sur le plan de la santé mentale, alors qu'ils sont souvent **présumés** savoir et pouvoir s'adapter à ces transformations. Il en **résulte**, pour beaucoup de salariés, une **angoisse** perpétuelle face au **risque** de **déclassement**. »

LE SECTEUR PUBLIC N'EST PAS ÉPARGNÉ

Annick GIRARDIN le rappelle utilement : « *Depuis le début des années 2000, des réformes de **grande** envergure, qui ont à la fois **transformé** l'action publique et **réduit** les effectifs, ont été élaborées **sans concertation** avec les agents publics. Ont ainsi suivi une dégradation des conditions de travail et une véritable **remise en question** du sens que les agents attribuent à leur travail.* »

Pour être tout à fait précis, la transformation de l'action publique est plus ancienne, puisqu'elle a commencé à prospérer une vingtaine d'années auparavant, comme l'a précisé la docteure en psychologie Marie PEZÉ, dans son audition le 25 février 2026, relevant ses effets désastreux : « *les nouvelles façons d'organiser le travail depuis les années 1980 ont profondément modifié le rapport avec la tâche à effectuer. Aux principes du taylorisme et de ses systèmes de surveillance et de contrôle se sont substitués de nouveaux dispositifs, dans les chaînes de montage comme à l'hôpital public, avec le new public management, qui, couplés aux technologies de l'information imposent une discipline aux corps comme aux esprits. Dans un contexte économique concurrentiel et mondialisé, ces technologies du numérique accroissent certes la productivité. Le temps d'un clin d'oeil, soit 350 millisecondes, un algorithme est capable d'effectuer 7 000 transactions boursières. Ceci illustre à quel point le corps humain a perdu la partie* » (3).

Une logique gestionnaire et comptable, qui a pris les noms de "Révision générale des politiques publiques" (RGPP), "Plan préfectures nouvelle génération" (PPNG), en passant par la création des « Secrétariats généraux communs départementaux (SGCD), sans parler de la réforme/destruction des services d'enquête de la police nationale dont les ravages – prévisibles – dénoncées dès l'origine – sont d'actualité dans le domaine actuellement très médiatisé des violences sexuelles sur mineurs.

LES MÉTHODES MANAGÉRIALES EN QUESTION

Annick GIRARDIN termine son réquisitoire par une charge contre les méthodes de direction présidant à l'organisation du travail : « *le management aussi a sa part de responsabilité dans ce phénomène. L'examen comparatif des pratiques managériales par un récent rapport de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) place la France dans une position peu flatteuse par rapport à ses voisins. Le management y est vertical et hiérarchique, la reconnaissance du travail très faible, et la formation des managers très académique.* »

Ce rapport de l'IGAS publié en 2024 (4) qualifie même « *les résultats obtenus par la France dans le domaine du management [de] médiocres* » (page 3).

L'OMERTA ÉRIGÉE EN RÈGLE CARDINALE

Ce constat fait par SUD INTÉRIEUR au fil des dossiers dont il a eu connaissance au sein du ministère de l'intérieur est confirmé par l'avocate Christelle MAZZA lors de son audition le 27 mai 2026 (5) : « *le scandale sur lequel je tiens à vous alerter est donc l'absence d'accompagnement. Il existe une omerta sur la souffrance au travail dans l'administration : on demande aux agents de se taire, alors qu'a lieu une restructuration globale à l'échelle de la nation et que nous assistons à la disparition progressive de l'État social. Cette orientation politique nouvelle, très grave, mérite d'être explicitée. Je le fais dans mon ouvrage, de manière très sourcée. Les gens doivent le savoir, car nous sommes en train de le faire au nom de prétendues restrictions budgétaires, avec des répercussions sur le devenir des agents qui s'effondrent.* »

REMETTRE EN CAUSE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE FOND EN COMBLE

Un tableau aussi sinistre exige d'être ambitieux sur les revendications à porter. Si, pour SUD INTÉRIEUR, il est indispensable de formuler des propositions dans le cadre actuel d'organisation, il n'en demeure pas moins que notre objectif doit être de le faire disparaître, et avec lui le système qui en est la "tête de pont", comme nous l'écrivons déjà dans le tract "Le Beauvau de la Sécurité de l'Inutilité ?", publié sur notre site le 21 septembre 2021 : « *[le] modèle de société capitaliste, inégalitaire et déshumanisant dont il faut nous débarrasser ainsi que d'un État et d'institutions qui en assurent la domination* » (6).

Nous rejoignons ainsi l'analyse produite par la sociologue Danièle LINHART dans son audition le 24 février 2026 (7) et Marie PEZÉ (3), deux références incontestées en matière de conditions de travail.

La première explique notamment que, « *à la base de cette maltraitance managériale se trouve le lien de subordination, inscrit dans le contrat de travail. En le signant, le salarié accepte que l'employeur organise son temps et ses méthodes de travail, et il lui doit une obéissance totale, équivalente au devoir d'obéissance dans la fonction publique. Ce lien s'est aggravé avec la modernisation managériale [...] Il faut libérer [le salariat] du lien de subordination et le remplacer par un contrat d'engagement réciproque, fondé sur une égalité entre les parties [...] Tant que nous ne renoncerons pas à la subordination [hiérarchique] rien ne changera.* »

La seconde complète, en rappelant que les femmes en sont les premières victimes : « *toutes les études chiffrées de la Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (DARES) [du ministère du travail] désignent l'organisation du travail en tant que première cause des pathologies. Le job strain (8) et les symptômes anxieux sont deux fois plus prégnants chez les femmes, non qu'elles soient par nature plus fragiles émotionnellement, mais parce qu'elles sont plus nombreuses à occuper des postes de subordination ou d'exécution que de direction du fait de l'organisation sexuée du travail.* »

NUMÉRISATION : LES ADMINISTRÉS ET LES AGENTS DANS LA TOURMENTE

Il faut en finir avec les réorganisations permanentes, la course aux objectifs quantitatifs toujours plus élevés à mesure que la numérisation des procédures s'accroît avec des conséquences délétères dénoncées une nouvelle fois par la Défenseure des droits dans son rapport d'activités 2025 publié le 16 avril 2026 (9) : « *je perçois une érosion préoccupante du lien entre les services publics et les usagers : une*

désertification de l'humain, une carence d'écoute aux maux des usagers, un délaissement en termes d'accompagnement » (page 3).

Avec « une hausse particulièrement marquée [des réclamations] dans le champ des relations avec les services publics (+ 20 %), où les difficultés **s'intensifient**. Délais **excessifs**, **absence** de réponse, **complexité** des démarches, dématérialisation **mal** accompagnée... autant de dysfonctionnements ou difficultés qui fragilisent les usagers et altèrent durablement leur confiance envers l'administration » (page 14).

Une numérisation **obsessionnelle** qui pénalise en premier lieu les plus fragiles et creuse ainsi les inégalités d'accès aux services publics, dont pourtant...l'égalité d'accès est un principe constitutionnel !

Une numérisation **obsessionnelle** qui "brise" nombre d'agents publics attachés – justement - à leur mission d' égal accès pour tout le monde aux...services publics.

Une numérisation **obsessionnelle** qui reste pourtant " l'alpha et l'oméga" de toute organisation des procédures, sans aucune remise en question malgré les mises en gardes précises.

Ici, il ne s'agit pas de rejeter toute numérisation, mais d'en pointer les défaillances structurelles dès lors qu'elle ne reste plus que le seul moyen d'accès, pour que d'autres alternatives soient effectivement proposées comme le réclame depuis des années là encore la Défenseure des droits : « la **dématérialisation des procédures administratives s'inscrirait ainsi comme une offre supplémentaire et non substitutive au guichet, au courrier papier ou au téléphone**. Cela suppose de laisser à chaque usager le choix de son mode de relation avec l'administration et donc de ne pas l'enfermer dans une relation exclusivement numérique, mais aussi de ne pas faire porter aux usagers la responsabilité des éventuelles difficultés qu'ils rencontrent » (10).

Pourtant, ce sont bien ces offres **substitutives** qui finissent par disparaître.

Cherchez l'erreur...

Une "erreur" – volontaire - d'autant moins acceptable que les juridictions administratives ont déjà jugé qu'une démarche exclusivement numérique, **sans** aucune alternative possible, porte atteinte aux droits des administrés (CE, 3 juin 2022, n°s 452798, 452806, 454716 ; TA Montreuil, 6 juillet 2022, n° 2104333).

Mais est-ce que le respect du droit d'accès égal aux droits de **tous** les citoyen.nes a t-il encore un sens pour nos dirigeants ?

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL SUD INTÉRIEUR SONT À VOTRE ÉCOUTE

SUD INTÉRIEUR : DU FOND ET DE LA MÉTHODE :

REJOIGNEZ SUD INTÉRIEUR

Pour nous suivre :

Notre site : www.sudinterieur.fr

Sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/SudInterieur/>

Sur Twitter : <https://bsky.app/profile/sudinterieur.bsky.social>

(1) L'ensemble des travaux de la mission d'information sont consultables ici : https://videos.senat.fr/video.5906913_6a450dcc54b3a?timecode=5466000

(2) Article -payant – consultable ici : https://www.lemonde.fr/politique/article/2026/07/19/pourquoi-le-senat-a-t-il-enterre-le-rapport-sur-le-burn-out_6725957_823448.html?srsltid=AfmBOooJ2fpD01y_DagmvZtA0I417d2Y5gBaVXhD0zZ6MiiRhNzGrsHx

(3) Et fondatrice du réseau "Souffrance et Travail". Le compte-rendu de son audition est consultable ici : https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20260223/mi_spt.html#toc4

(4) "Pratiques managériales dans les entreprises et politiques sociales en France : Les enseignements d'une comparaison internationale (Allemagne, Irlande, Italie, Suède) et de la recherche". Consultable ici : <https://www.igas.gouv.fr/sites/igas/files/2025-03/Rapport%20Igas%20-Pratiques%20manag%C3%A9riales%20%282025%29%20%28tome%20%29.pdf>

(5) Et auteure de l'ouvrage « Souffrance au travail dans le service public. Sortir du silence. Entrer en résistance » (éditions du Puits fleuri, 2026). Le compte-rendu de son audition est consultable ici : https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20260525/mi_spt.html#toc2

(6) Consultable ici : <https://sudinterieur.fr/2021/09/20/le-beauvau-de-la-securite-de-linutilite/>

(7) Et directrice émérite de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Le compte-rendu de son audition est consultable ici : Le compte-rendu de son audition est consultable ici : https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20260223/mi_spt.html#toc4

(8) Que l'on peut traduire en français comme "Tension au travail"

(9) Consultable ici : https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2026-04/ddd_rapport-annuel-2025_20260407.pdf

(10) Extrait de sa fiche "Fiche réforme n°10 – Spéciale. La dématérialisation » actualisé en juillet 2023 et consultable ici : https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=21935

LUTTE CONTRE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL, UNE PRIORITÉ ?

SUICIDES A MATIGNON : L'ÉTAT EMPLOYEUR DOIT RENDRE DES COMPTES

Nous reproduisons ici le communiqué de notre Union syndicale Solidaires publié le 6 août dernier (11).

L'Union syndicale Solidaires exprime sa solidarité avec les proches des agent-es décédé-es, avec les personnels ayant tenté de mettre fin à leurs jours et avec l'ensemble des collègues profondément affecté-es par ces drames.

Deux suicides, plusieurs tentatives de suicide, des enquêtes administratives et judiciaires ouvertes... Les faits révélés concernant les services du Premier ministre sont d'une gravité exceptionnelle et doivent conduire à interroger les conditions de travail et les modes de management au sein de l'État.

Pour Solidaires, la souffrance au travail et les suicides ne sont **jamais** une **fatalité**. Les **causes** sont **connues** : restructurations permanentes, intensification du travail, management toxique, par la peur ou la mise en concurrence, perte de sens, isolement des agent-es, destruction des collectifs de travail. Ce sont des choix **d'organisations** qui produisent de la souffrance et des risques professionnels.

Depuis des années, les **gouvernements** successifs **imposent** à la fonction publique les mêmes recettes que dans le privé : suppressions d'emplois, obsession des indicateurs, réorganisations incessantes, austérité budgétaire. L'État ne peut pas refuser de regarder ce qu'il produit lui-même.

L'ouverture d'enquêtes est indispensable. Mais il est primordial d'agir sur le travail lui-même. Cela signifie donner les moyens d'exercer les missions de service public, renforcer les effectifs, mettre fin aux organisations pathogènes, écouter les alertes des représentant-es du personnel et reconnaître pleinement les risques psychosociaux comme des risques professionnels. Autant de revendications portées de longue date par Solidaires.

Les **cellules** psychologiques et les **audits** ne **remplaceront jamais** une **véritable** politique de prévention. La **santé mentale** au travail ne se résume **pas** à accompagner les victimes. Elle **impose** de **supprimer** les **causes** de la **souffrance**.

Ces événements rappellent l'urgence de reconstruire une véritable démocratie au travail. Solidaires continue d'exiger des moyens renforcés pour la prévention, le retour d'instances spécialisées disposant de réels pouvoirs en matière de santé, sécurité et conditions de travail, le renforcement de la médecine de prévention et des inspections, ainsi que le droit effectif des agent-es et de leurs représentant-es à intervenir sur l'organisation du travail.

L'État employeur a, comme tous les employeurs, une **obligation** de protéger la santé physique et mentale de ses agent.es. Il est temps que cette obligation **cesse** d'être un **principe** -seulement - **affiché** pour **devenir** une réalité. **Pas d'économies sur nos vies !**

LA PREMIÈRE RÉPONSE DE MATIGNON : CIRCULEZ Y A RIEN À VOIR

C'est ce qui ressort de la communication faite par ses services de Matignon le 5 août dans « un courrier consulté par l'Agence France Presse (AFP) et citée par plusieurs médias (12).

Ainsi, puisque parmi « *les deux suicides survenus en mars, l'un concerne "un agent en congé maladie depuis plusieurs mois", l'autre un fonctionnaire d'un autre service, "en télétravail au moment des faits"* », il n'y aurait donc "évidemment" pas de lien avec le travail...

Ainsi, puisque parmi les deux tentatives de suicide, l'une serait intervenue après que « *la fonctionnaire [concernée...ait], été "mise à pied et mise en cause pour harcèlement sur ses équipes"* », et l'autre, « *après des investigations en interne [...] reconnue, "non imputable au service"* il n'y aurait donc "évidemment" pas de lien avec le travail...

Enfin, « *la mort suspecte [...étant], une "mort naturelle"* », il n'y aurait donc "évidemment" pas de lien avec le travail...

Ne serions- nous pas ici dans l'exacte - et **pire** - démonstration de l'omerta pointée par l'avocate Christelle MAZZA dans son audition le 27 mai 2026 évoquée ci-dessus (5) ?

Vous avez dit insupportable ?

Et dire que le gouvernement avait décidé de faire de la santé mentale une **grande cause nationale** en 2025.

De la parole aux actes, il y a un gouffre !

(11) Consultable ici : <https://www.solidaires.org/suicides-a-matignon-letat-employeur-doit-rendre-des-comptes/>

(12) Consulter l'un des articles ici : <https://lcp.fr/actualites/suicides-et-tentatives-de-suicide-a-matignon-les-services-du-premier-ministre-livrent>